



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION HÉBERGEMENT ET ACCÈS AU LOGEMENT (CHAL)

15 juin 2021

2216H21PP



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Ordre du jour

1. Actualités

- Plan logement d'abord
- Plan de relance
- Prévention des expulsions
- AAP FNAVDL
- Programmation Logement Hébergement

2. Examen des dossiers soumis à avis de la CHAL

- Création de 3 pensions de famille à :
 - ✓ Nantes (44)
 - ✓ Segré-en-Anjou-Bleu (49)
 - ✓ La Ferté Bernard (72)

3. Focus sur le logement des jeunes

- Résidences sociales jeunes et accord-cadre
- Dispositif « 1 jeune, 1 solution »
- Logements des saisonniers
- Jeunes sortants de l'ASE

1. ACTUALITÉS

- Plan logement d'abord
- Plan de relance
- Prévention des expulsions
- AAP FNAVDL
- Programmation Logement Hébergement

Plan logement d'abord

Taux de réalisation au 30 avril 2021



318 logements mobilisés pour les BPI dont :

- 302 en relogement local
- 9 en mobilité nationale
- 7 pour la réinstallation

29,1% atteinte objectif fluidité



38,6% pour les ménages se déclarant
« sans abri ou en habitat de fortune »

8% atteinte objectif



13% atteinte objectif PF



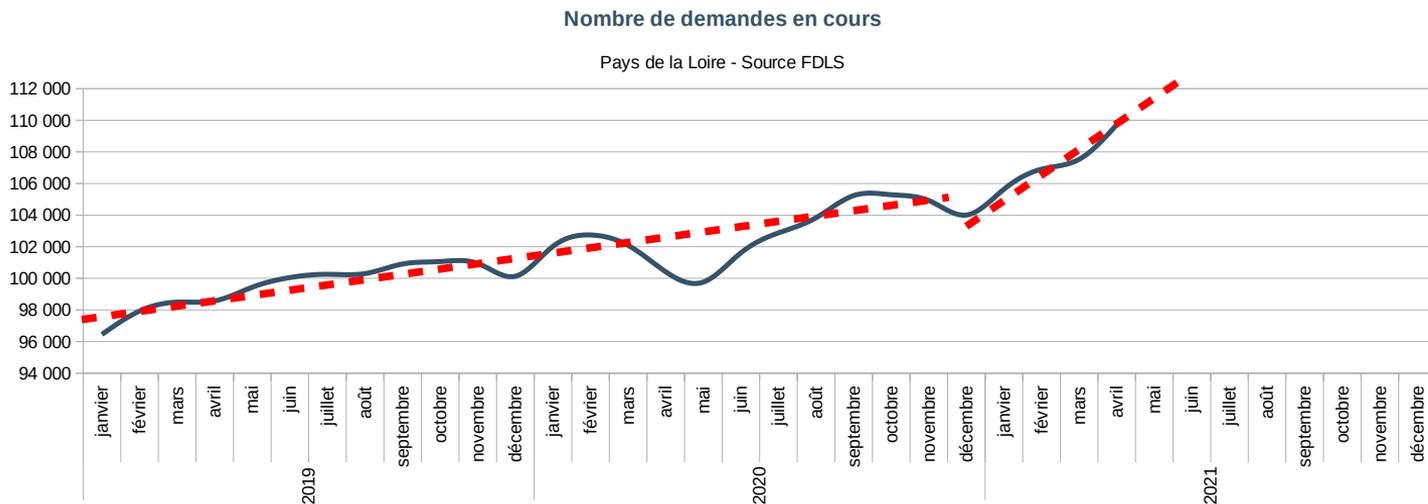
Plan logement d'abord

État des lieux des attributions aux publics prioritaires



PLAN QUINQUENNAL POUR LE
LOGEMENT D'ABORD

Après un « rattrapage », la demande en cours continue de monter en flèche



Plus de
111 700
demande en cours
au 1^{er} juin 2021

Contre
104 500
au 1^{er} janvier

Malgré un volume
d'attributions revenu à la
hauteur de 2019

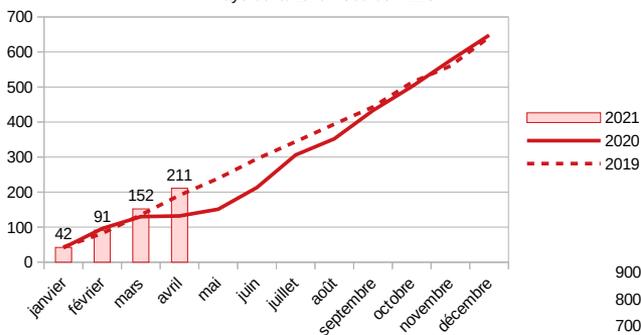
Plan logement d'abord

État des lieux des attributions aux publics prioritaires

Des publics prioritaires toujours globalement bien pris en compte

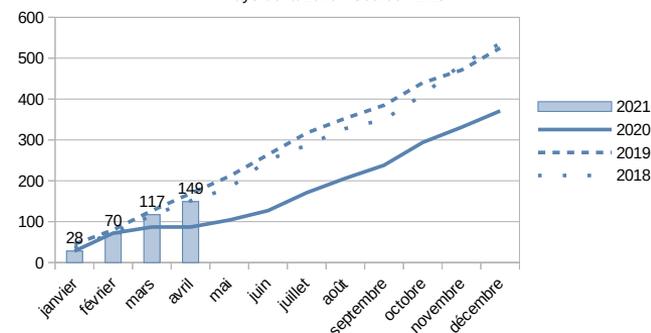
Attributions cumulées pour des réfugiés

Pays de la Loire - Source FDLS



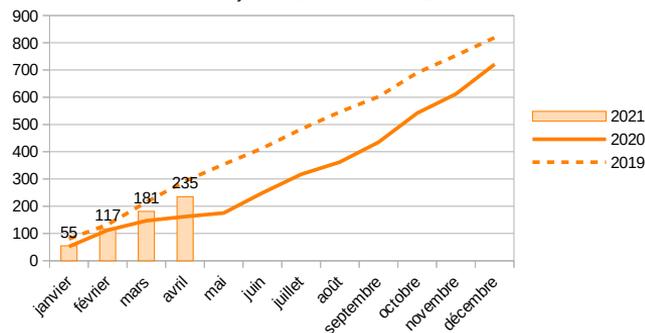
Attributions cumulées pour des DALO

Pays de la Loire - Source FDLS



Attributions cumulées pour des sortants d'hébergement

Pays de la Loire - Source FDLS

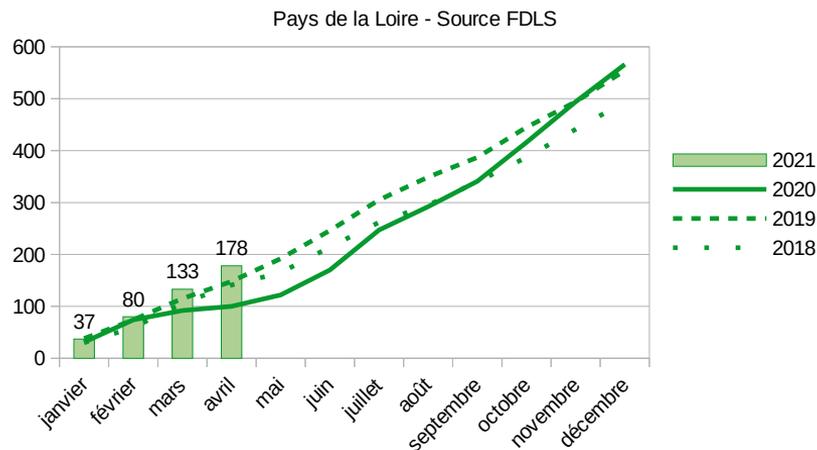


Plan logement d'abord

État des lieux des attributions aux publics prioritaires

Une hausse sur les personnes victimes de violence conjugale

Attributions cumulées pour des victimes de violence conjugale



Plan de relance

Gens du voyage

Réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage

Pour la région Pays de la Loire

1,5 M€

sur 2 ans (2021 / 2022)

35

projets retenus

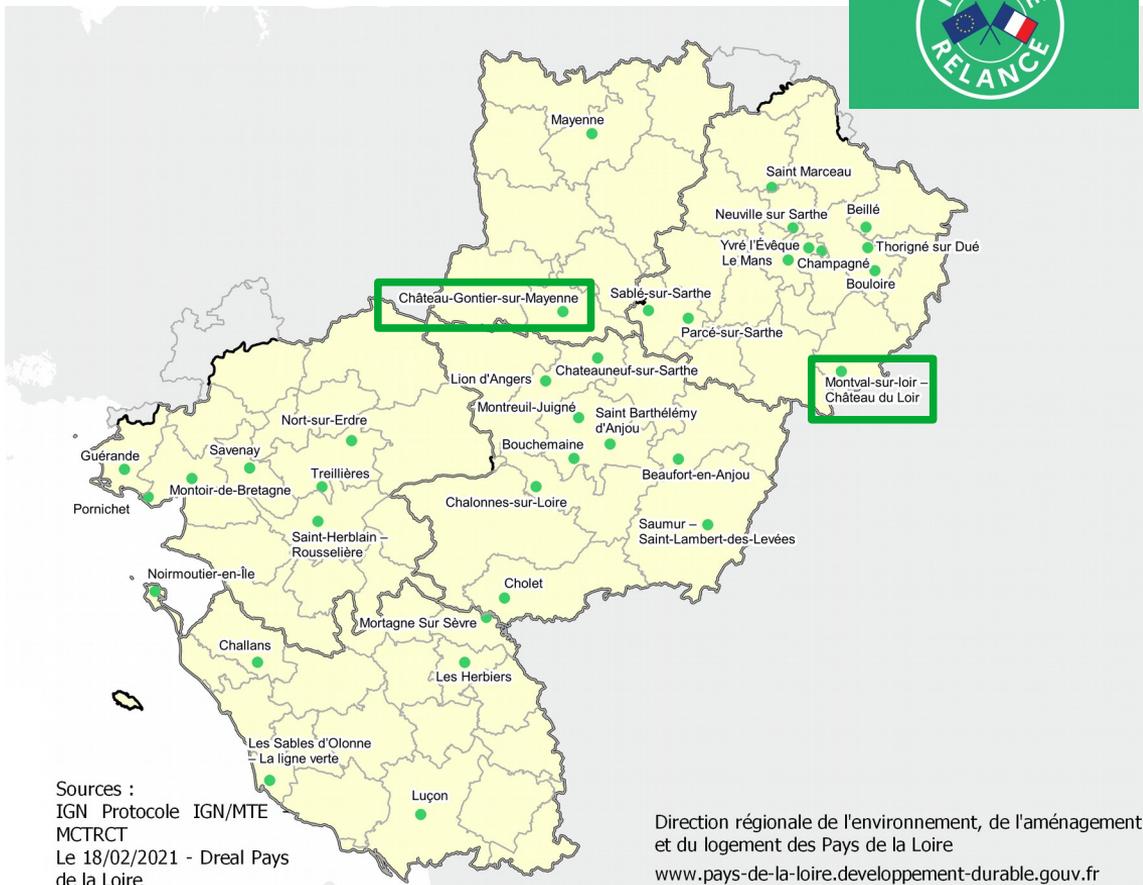
(soit 28 % des aires de la région)

pour 610 places

18 projets sur liste complémentaire

2

projets déjà financés (104 k€)



Plan de relance

« Humanisation » des accueils de jour



Au plan national

12 M€

hors crédits de l'ANAH

Nature des projets visés

Les travaux doivent contribuer à :

- Amélioration des conditions d'accueil et des conditions de travail
- Meilleure adaptation des activités et services
- Augmentation des capacités d'accueil
- Réduction des coûts de fonctionnement (énergie)

Priorisation régionale des projets reçus

Tous les projets ont été retenus localement, mais la décision finale appartient à la DIHAL. Le classement suivant a été établi collectivement par la DREETS et la DREAL :

1. Solidarité et Création	Saint-Nazaire	57 646 €
2. Restaurants du cœur 49	Angers	15 866 €
3. Association La maison	Rezé	29 470 €
4. SOS FEMMES	Angers	64 525 €
5. Fraternité Écoute de la rue	Nantes	71 271 €
6. Aide Accueil	Angers	1 000 €
7. CCAS Angers	Angers	6 000 €

Total des besoins : 255 778 €

Suites

- Courant juin : sélection des projets par la DIHAL
- Juillet : publication des résultats

Plan de relance

AAP Tiers-lieux – aide alimentaire



Les **tiers-lieux** peuvent être définis comme des lieux physiques, fixes ou mobiles (camions aménagés par exemple), ne relevant ni du domicile ni du travail.

La mesure vise à financer l'investissement pour la création de tiers-lieux, cuisines partagées, lieux de restauration mobiles, restaurants solidaires à proximité des hôtels, pour un public précaire et notamment hébergé à l'hôtel.

Objectifs

- Mettre à disposition des personnes hébergées à l'Hôtel des équipements de cuisine
- Constituer des lieux de sociabilité et « une porte d'entrée » vers l'accompagnement social
- Favoriser le décloisonnement des secteurs d'aide alimentaire, de l'hébergement et de l'accompagnement social

6 projets retenus pour la région Pays de la Loire

à hauteur de 1 029 321€

- ASBL 44 Loire-Atlantique
- Resto du cœur Sarthe
- Tarmac Sarthe

- Resto du cœur Maine et Loire
- Resto Troc Maine et Loire
- Secours populaire 85 Vendée

Prévention des expulsions

Dispositifs exceptionnels en sortie de crise



Un 3^e plan d'actions interministériel ciblé sur l'aide à la sortie de crise pour la prévention des expulsions locatives (2021-2022)

- 32 actions réparties en 9 mesures (*issues du rapport Démoulin*)

Axe 1 : Définir et mettre en œuvre une stratégie territorialisée de sortie de crise

- Définir et piloter les objectifs de la stratégie nationale
- Donner les moyens aux CCAPEX de mettre en œuvre la stratégie territoriale
- Développer les partenariats institutionnels pour mettre en œuvre les objectifs de la stratégie nationale

Axe 2 : Coordonner une prise en charge rapide et pluridisciplinaire des ménages

- Identifier plus rapidement les personnes en situation d'impayés
- Améliorer l'accompagnement socio-juridique et budgétaire des ménages en situation d'impayés
- Diminuer le taux de non-réponse et de ménages inconnus des services sociaux

Axe 3 : Favoriser le maintien et améliorer les capacités de relogement des ménages

- Optimiser et coordonner l'intervention des dispositifs de solvabilisation des ménages et d'apurement des dettes locatives
- Renforcer les dispositifs d'aide au maintien dans le logement
- Augmenter le nombre d'attributions de logements dans le parc social pour ces ménages

Prévention des expulsions

Dispositifs exceptionnels en sortie de crise



Mise en œuvre de plans départementaux de prévention des expulsions locatives

- Instruction du 26 avril 2021
- Enjeu de **définir les étapes d'une transition progressive** de l'état d'urgence vers une reprise maîtrisée de l'application de la procédure administrative d'expulsion locative sur 2021-2022

Objectifs

- Réduire le nombre de dossiers de concours de la force publique (CFP) accumulés en 2020 à exécuter à l'issue de la trêve hivernale prolongée
- Échelonner la reprise de l'exécution des CFP en 2021 et 2022 dans les parcs privé et social en fonction des capacités de relogement et d'hébergement
- Limiter l'afflux de nouvelles réquisitions de CFP susceptibles d'être octroyés en 2021 par une **politique de prévention plus active**

Principes

- Assortir tout CFP d'une **proposition de relogement effective**, ou à défaut d'une **proposition d'hébergement** et d'accompagnement adaptée
- **Prioriser les CFP** en fonction du degré de précarité financière du bailleur et de la vulnérabilité des occupants
- **Indemniser rapidement tous les propriétaires** impactés de l'intégralité des sommes légalement exigibles

Prévention des expulsions

Dispositifs exceptionnels en sortie de crise



Renforcement des FSL par la mise en place du fonds national de prévention des impayés locatifs

- Instruction du 11 mai 2021
- 30 M€ destiné à soutenir les ménages en difficultés de paiement de leur loyer

Principes

- Abondement de la partie relative à l'**apurement des dettes locatives** des fonds de solidarité pour le logement (FSL)
- Prise en charge, en 2021, des **besoins de financements additionnels** des collectivités générés par une augmentation des aides accordées par le FSL
- **Signature d'une convention** entre la collectivité et l'État *(via des conventions spécifiques ou via un avenant à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi)*

Calendrier

- 30 juin : Signature de la convention
Délai pouvant être porté au 30 septembre pour tenir compte des élections
- Le plus tôt possible : Adaptation du RI
- Début 2022 : Versement effectif des crédits sur la base d'un bilan

Critères des règlements intérieurs des FSL

- Ouverture du plafond de ressources au-dessus des minima sociaux
- Absence de plafond de prise en charge des dettes locatives
- Absence de critères relatifs à la reprise préalable du paiement du loyer
- Absence de critères relatifs à la composition familiale
- Existence d'une procédure de traitement accélérée

Prévention des expulsions

Dispositifs exceptionnels en sortie de crise



Renforcement temporaire des CCAPEX à travers le recrutement de chargés de mission sortie de crise

- Instruction du 25 mai 2021
- 3,7 M€ (en 2021) et 2,9 M€, issu des crédits plan pauvreté, destiné à financer l'équivalent de 74 ETP

Principes

- **Recrutement de chargés de mission** dédié à la prévention des expulsions dans les ADIL et les départements (*pas de recrutement en DDETS*)
- Missions d'accompagnement pour la **mise en œuvre opérationnelle des plans d'actions départementaux** (*pas d'instruction de dossiers*)
- **Signature d'une convention** entre l'État et l'organisme porteur du recrutement

Processus

- 23 juin : remontée des besoins par les DDETS en lien avec les départements et les ADIL
- 1^{er} juillet : priorisation des demandes par DREAL, avec l'appui de la Commissaire à la lutte contre la pauvreté et de la DREETS, et remontée au niveau national
- Courant juillet : répartition des moyens par la DIHAL

Appel à projets FNAVDL

Actualités nationales

Appel à projets
Fonds national d'accompagnement
vers et dans le Logement



Depuis le 1^{er} avril 2021, la DIHAL assure officiellement **la présidence** du comité de gestion FNAVDL en lien avec les autres membres du comité



Abondement de **20 M€** du FNAVDL par Action Logement (10 M€ en 2021 et 10 M€ en 2022)



Mise en place d'un groupe de travail national sur le fonctionnement du nouveau FNAVDL (appel à projets, conventions types, clés de répartition des crédits, indicateurs...)

Appel à projets FNAVDL

Résultats de l'appel à projets régional

L'USH, la DRDCS et la DREAL ont lancé en février dernier un **appel à projets régional pour 2021** sur le fonds national d'accompagnement vers et dans le logement.

24 projets DALO / non DALO et **10 projets tiers bailleurs** ont été déposés.

Le comité régional FNAVDL s'est réuni le 27 mai dernier en présence de la DREETS, de la DREAL, de l'USH, de la FAS et des DDETS.

Sur les 34 projets reçus, 5 projets non DALO et 3 projets tiers bailleurs n'ont pas pu être retenus. Certains projets ont dû être plafonnés pour rester dans l'enveloppe allouée.

Projets sélectionnés

- 19 projets pour l'enveloppe DALO / non DALO pour un montant de 683 298 €
- 7 projets pour l'enveloppe tiers bailleurs pour un montant de 341 649 €
- 4 359 € pour abonder l'enveloppe du fonds de sécurisation des risques locatifs sur le volet DALO

Total : 1 029 306 €

La liste détaillée des projets est disponible sur le site internet de la DREAL (lien)

Enveloppe complémentaire sollicitée auprès du national

1 145 357 € de besoins non-couverts, répartis ainsi :

- DALO 234 000 €
- Non DALO 683 771 €
- Tiers bailleurs 227 586 €

dont 578 813 € pour financer les seuls projets en reconduction

Programmation logement / hébergement 2021

Programmation hébergement

Instruction du 26 mai 2021 relative au pilotage du parc d'hébergement

- Un maintien de 200 000 places ouvertes jusqu'à fin mars 2022;
- Diminution de 3000 places en 2021 (dont places de CHS) et de 10 000 places en 2022;
- Efforts attendus sur la fluidité du parc et la reconfiguration de l'offre
- La mise en place d'une enveloppe régionale limitative dès juillet 2021: meilleure visibilité sur le cadre budgétaire mais aucun dépassement de l'enveloppe notifiée, pas de crédits complémentaires en fin de gestion;
- La production par chaque préfet de département d'une trajectoire pluriannuelle (2022/2024) et territorialisée de l'offre d'hébergement, de logement adapté et d'accompagnement, pour le 21 octobre 2021
- Réalisation d'un travail d'objectivation des coûts sur l'hébergement d'urgence pour le 30 juillet 2021

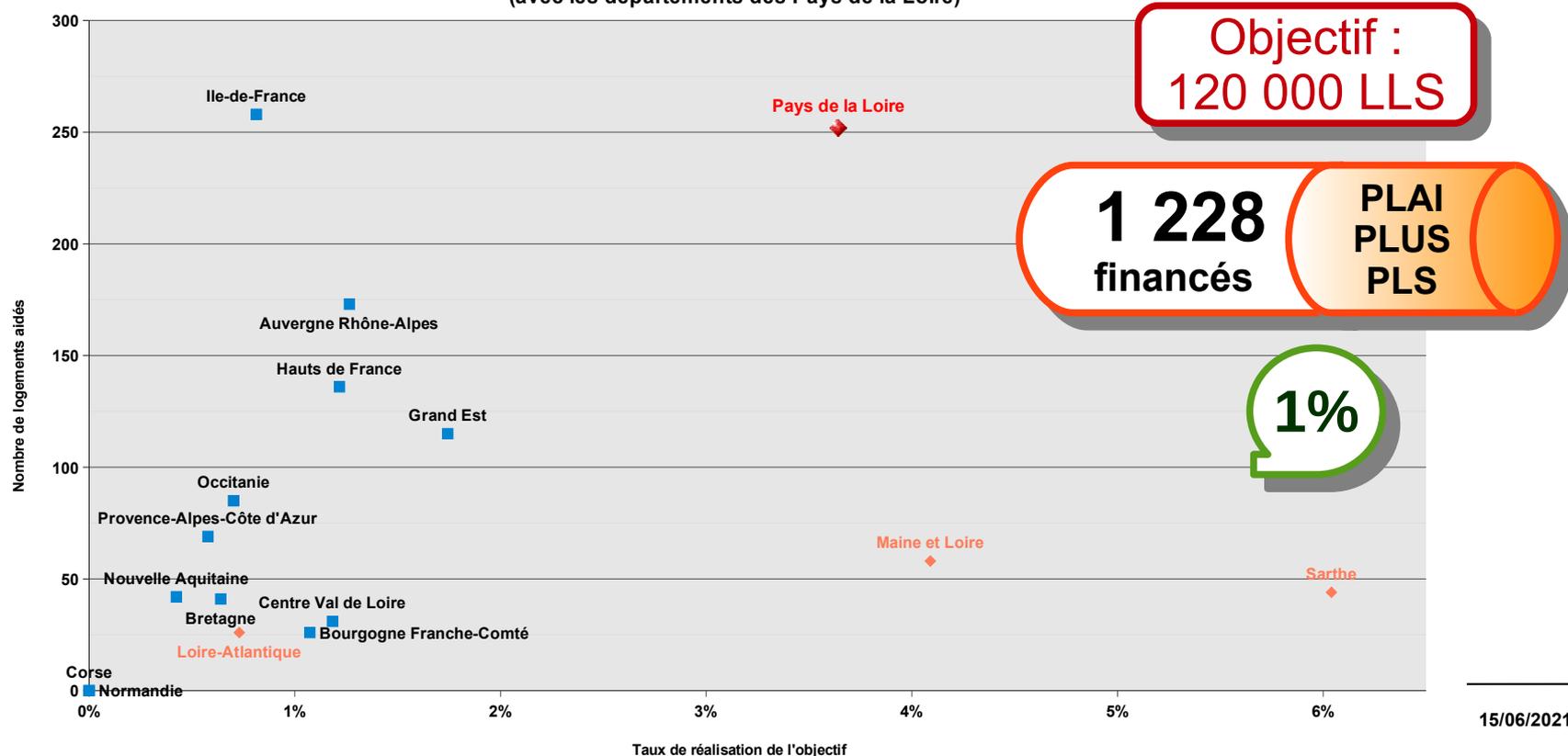
Souhait de pouvoir reporter de deux ans l'échéance de signature des CPOM

Réforme du modèle de tarification des CHRS début 2023

Programmation logement / hébergement 2021

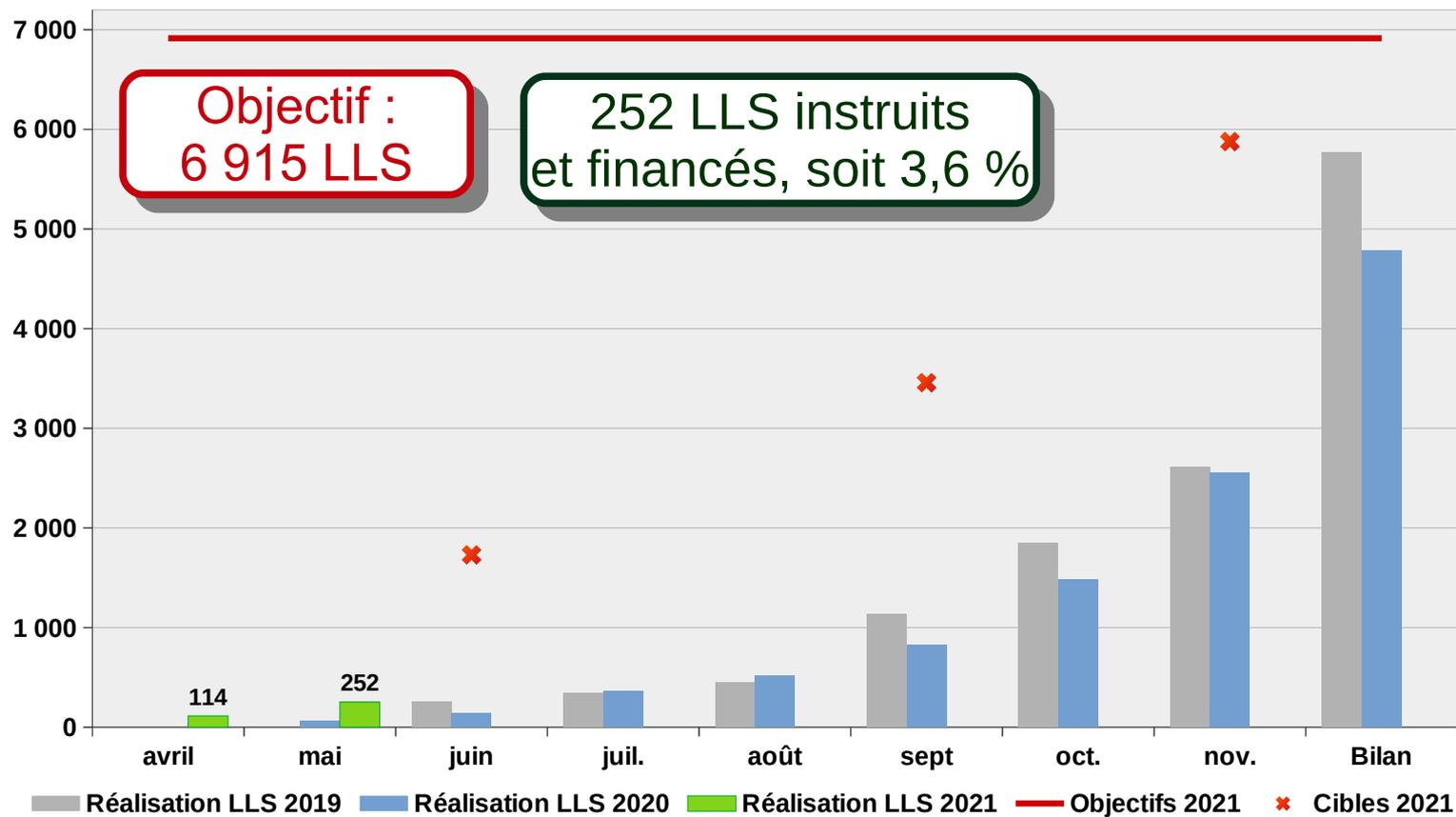
Programmation logement – État d'avancement national au 31 mai

État d'avancement des régions concernant les PLAI - PLUS - PLS, au titre de la programmation 2021
(avec les départements des Pays de la Loire)



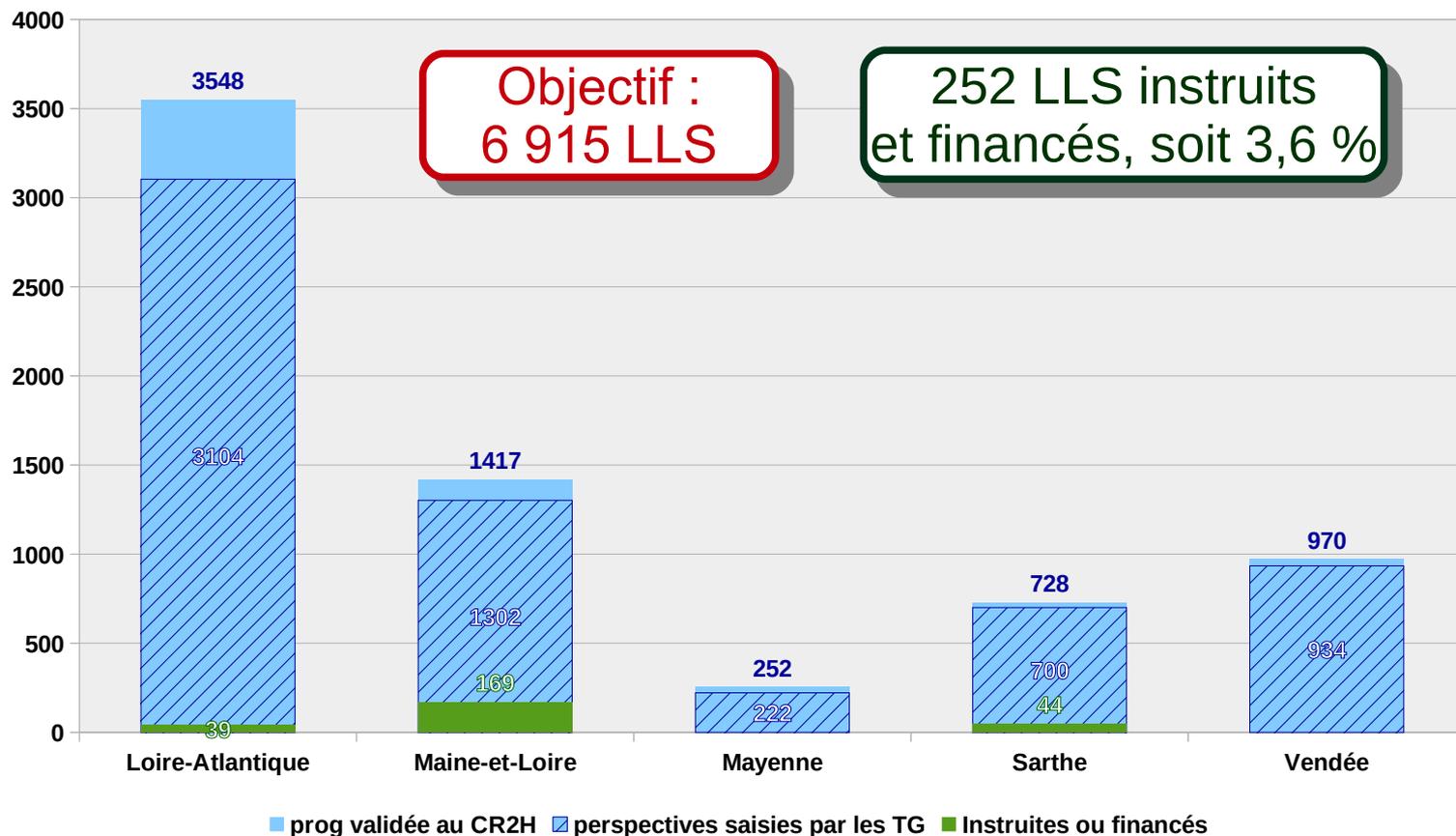
Programmation logement / hébergement 2021

Programmation logement – État d'avancement régional au 31 mai



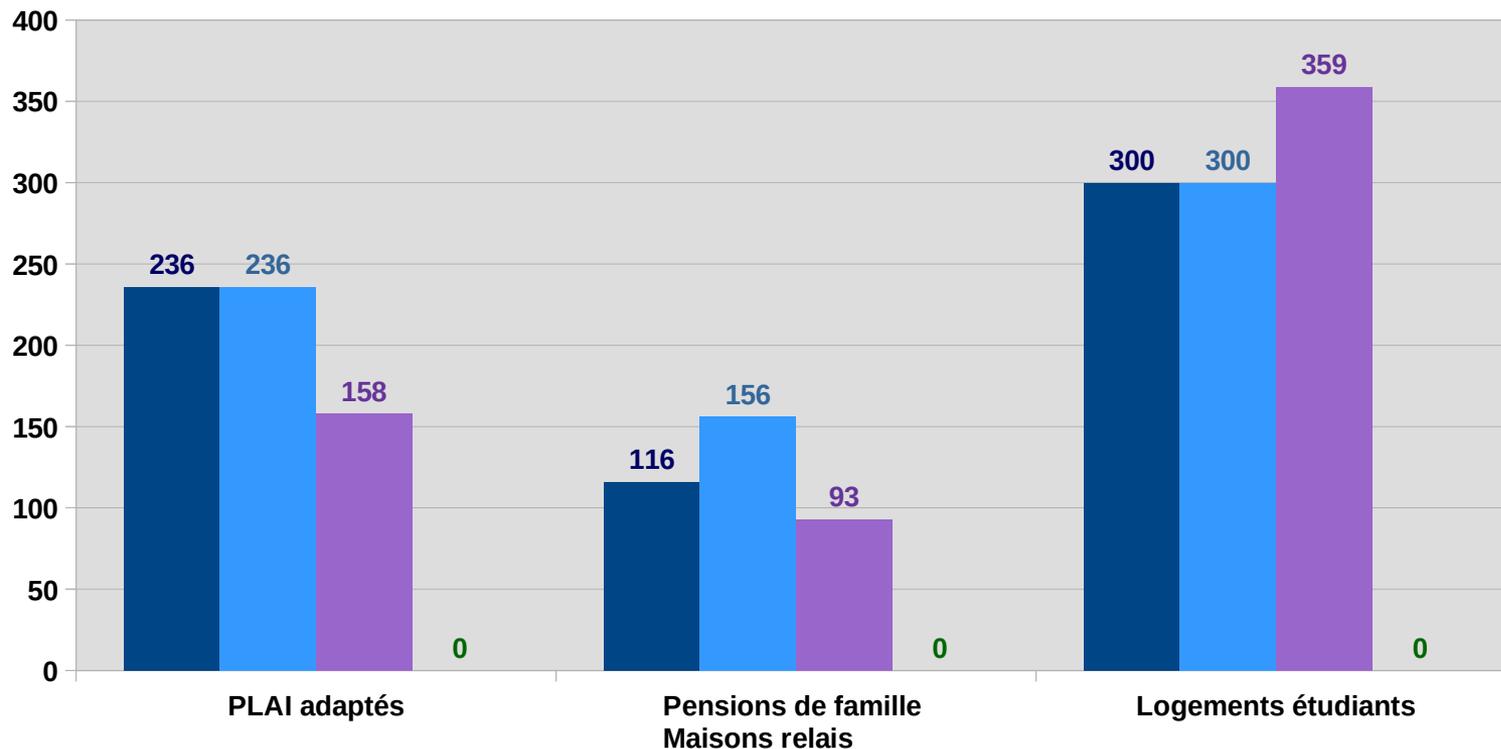
Programmation logement / hébergement 2021

Programmation logement – État d'avancement régional au 31 mai



Programmation logement / hébergement 2021

Programmation logement – Zoom sur les opérations spécifiques





PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2. EXAMEN DES DOSSIERS SOUMIS À AVIS DE LA CHAL

- Création de 3 pensions de famille à :
 - ✓ Nantes (44)
 - ✓ Segré-en-Anjou-Bleu (49)
 - ✓ La Ferté Bernard (72)



État de la réalisation du plan de relance des PF

Synthèse des créations de places effectives et programmées

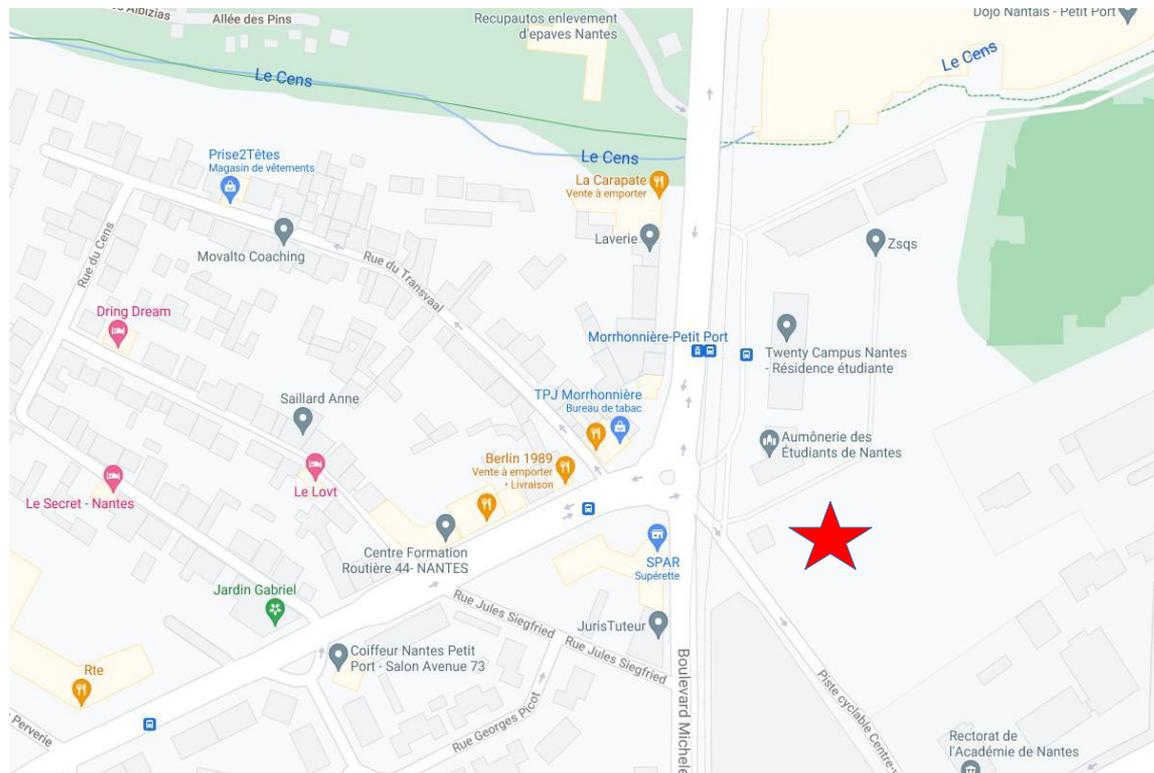
L'**objectif initial** quinquennal de création de places pension de famille pour la région Pays de la Loire est de **405 places**.

La région envisage une réalisation de **480 places** (en incluant des dépassements).

	2017 2018	2019	2020	2021	2022	Total et ajustement objectif	Total envisagé avec dépassement
44	30	27	36	11	80	4	200
49	30	31	9	5	0	15	131
53	0	0	1	26	0	1	27
72	6	18	25	20	0	8	72
85	0	29	0	10	11	-28	50
PDL	66	105	71	72	91	405	480

Création d'une PF à Nantes

Projet de maison relais de 24 places – Adoma



Création d'une PF à Nantes

Projet de maison relais de 24 places – Adoma

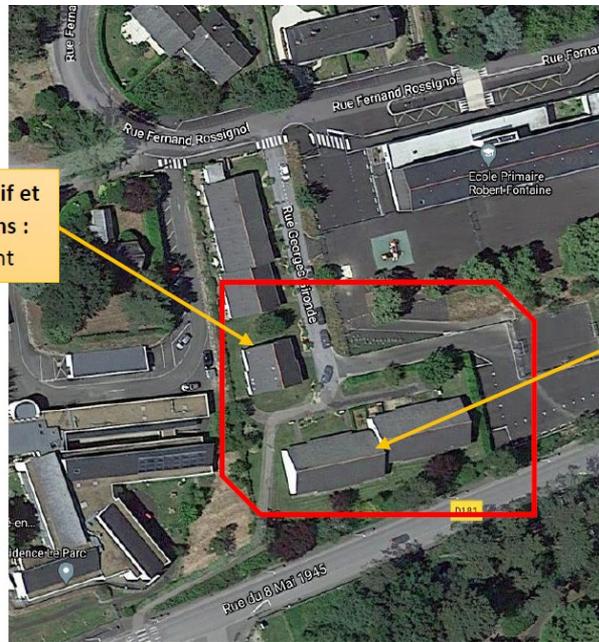
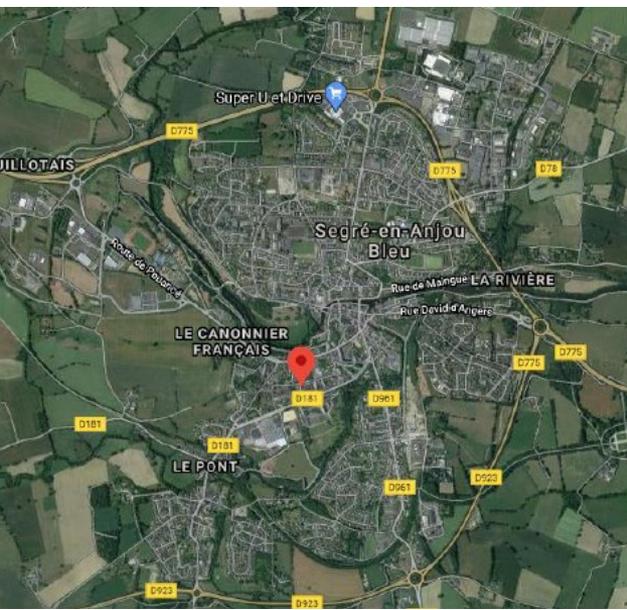
Typologie	Maison relais
Caractéristique de l'opération	Création de 24 places dans un bâtiment neuf
Date d'ouverture prévue	4 ^e trimestre 2023
Catégories de bénéficiaires	Public cible de personnes âgées, de 50 à 87 ans, majoritairement des hommes (85%), dans le respect des instructions de 2002 et 2006.
Implantation géographique	Nantes – La Houssinière
Étude de besoin	Plusieurs sources avancées : CLIC (12 personnes), AISL (17 personnes) et SIAO (19 personnes).

Création d'une PF à Segré-en-Anjou-Bleu

Projet de maison relais de 16 places – Aide Accueil et Maine-et-Loire Habitat

Pôle administratif et
espaces communs :
1 plot, 3 logement

Pôle hébergement :
4 plots, 12 logements



, de l'aménagement et du logement
emploi, du travail et des solidarités

Création d'une PF à Segré-en-Anjou-Bleu

Projet de maison relais de 16 places – Aide Accueil et Maine-et-Loire Habitat

Typologie	Maison relais
Caractéristique de l'opération	Création de 16 places dans un ensemble existant, nécessitant des travaux (crédits relance) : → 4 bâtiments de 3 logements chacun avec la création d'un 4 ^e logement en surélévation → 1 bâtiment pour les espaces collectifs
Date d'ouverture prévue	12 places au 1 ^{er} novembre 2021 4 places en avril 2022
Catégories de bénéficiaires	Le projet s'adresse à des personnes seules, femmes ou hommes, à faible niveau de ressources et dans des situations d'isolement et d'exclusion sociale. Le projet pourra répondre à des publics dans des situations et parcours variés : personnes en sortie de structures d'hébergement, de structure de soins, en situation de mal logement, chez des tiers, en errance...
Implantation géographique	Segré-en-Anjou-Bleu
Étude de besoin	Peu de demandes du territoire s'expriment à ce jour auprès du SIAO. Cependant, les acteurs locaux : maison des solidarités, associations, bailleurs sociaux, CCAS, identifient des besoins et s'accordent sur le manque d'offre sur le secteur. Une démarche de diagnostic partagé est en cours et des rencontres partenariales programmées. Cette nouvelle structure devra permettre de travailler des projets de mobilité géographique.

Création d'une PF à La Ferté Bernard

Projet de maison relais de 15 places – Nelson Mandela et Sarthe Habitat



Création d'une PF à La Ferté Bernard

Projet de maison relais de 15 places – Nelson Mandela et Sarthe Habitat

Typologie	Maison relais
Caractéristique de l'opération	Création de 15 places dans un ensemble existant, par transformation de T3/T4 en T1bis
Date d'ouverture prévue	Septembre 2021
Catégories de bénéficiaires	Le public cible concernera des personnes isolées, hommes ou femmes, entre 25 et 65 ans, issues prioritairement du bassin de vie de la Ferté Bernard ou de la CC de l'Huisne Sarthoise
Implantation géographique	La Ferté Bernard – Quartier Saint-Laurent
Étude de besoin	Trois comité de pilotage ont été organisés en présence de tous les partenaires (ville, État, département, office HLM et le gestionnaire) pour évaluer les besoins, le projet architectural et le budget prévisionnel de l'action. Des visites in situ en présence des élus ont été organisées pour déterminer l'implantation exacte de la maison relais.



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3. FOCUS SUR LE LOGEMENT DES JEUNES

- Résidences sociales jeunes et accord-cadre – URHAJ
- Dispositif « 1 jeune, 1 solution » – DREETS
- Logements des saisonniers – DREAL
- Jeunes sortants de l'ASE – URIOPSS



Résidences sociales jeunes et accord-cadre

Cf. diaporama spécifique de l'URHAJ

Dispositif « 1 jeune, 1 solution »

Cf. présentation orale de la DREETS

Zoom sur le logement des saisonniers

Une obligation sur les « communes touristiques »

Ce que dit la loi Montagne II (28 décembre 2016)

« Toute commune ayant reçu la dénomination de “commune touristique” conclut avec l’État une convention pour le logement des travailleurs saisonniers »



Commune touristique : 2 classements existent

« Commune touristique »

Dénomination délivrée par arrêté préfectoral pour 5 ans sur la base de 3 critères :

- Avoir un office du tourisme classé
- Organiser des animations touristiques
- Disposer d’une capacité d’hébergement destinée à une population non permanente

L’intérêt :

- Autorisations temporaires pour les débits de boissons, plafonnement de la part de facture d’eau non proportionnelle au volume consommé, etc.

« Station de tourisme »

Classement attribué par décret du ministre en charge du tourisme pour 12 ans sur la base de 50 critères.

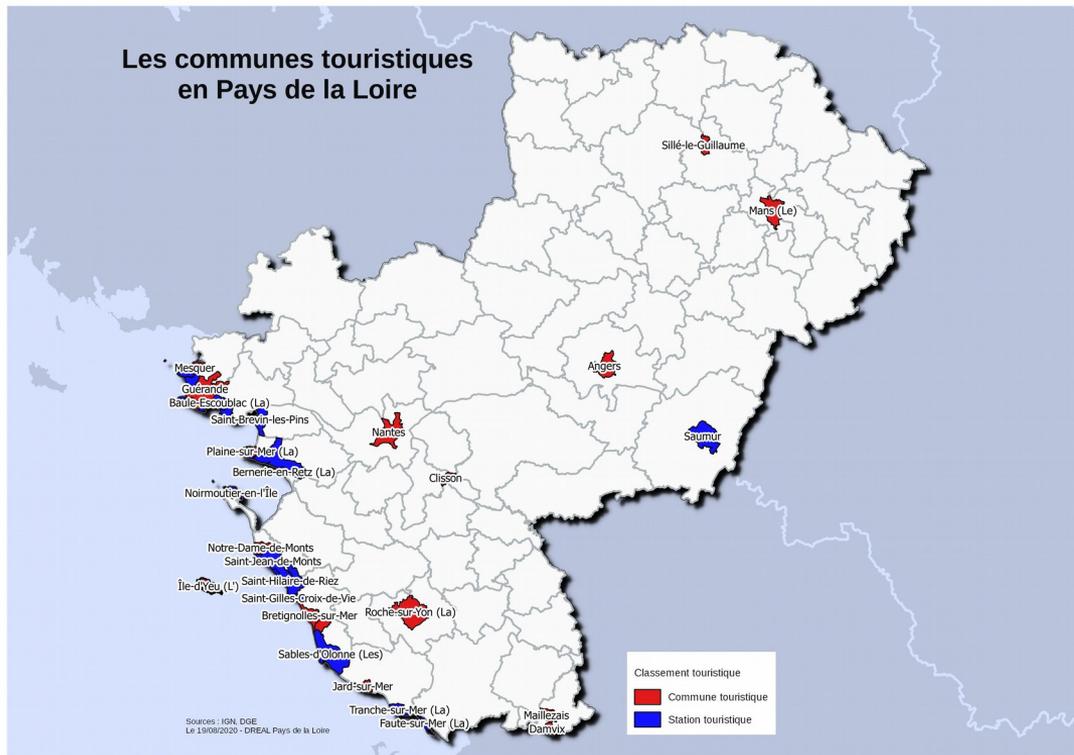
L’intérêt :

- Surclassement démographique du fait d’une surfréquentation saisonnière
- Majoration de l’indemnité des élus
- Sous certaines conditions, perception d’une taxe additionnelle aux droits de mutation

Plus de détail sur le site internet de la DREAL ([lien](#))

Zoom sur le logement des saisonniers

Une obligation sur les « communes touristiques »



Quelle obligation : Réaliser une convention (communale ou intercommunale) pour le logement des saisonniers

- Un diagnostic des besoins en logement des travailleurs saisonniers
- Si le diagnostic conclut à des besoins, **des objectifs à 3 ans et des moyens d'actions** permettant d'y répondre

Quel processus ?

- Dans les 2 ans suivant le classement
- En association avec l'EPCI, le département et Action Logement (*ainsi que la Banque des Territoires, les bailleurs sociaux et les organismes agréés ILGLS*)
- Une évaluation à 3 ans

Zoom sur le logement des saisonniers

Une obligation sur les « communes touristiques »

Où en est-on 4/5 ans après la promulgation de la loi ?

- **Seulement 5 conventions signées :** Saint-Jean-de-Monts, Notre-Dame-de-Monts, CC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Noirmoutier-en-l'Île, La Tranche-sur-Mer
- Ainsi que **3 conventions en cours de finalisation :** CAP Atlantique, CARENE et CA de Pornic
- Sur les autres territoires, quelque uns ont objectivé l'absence de besoins (Angers, CC sur Vendée Littoral)

Un retard de mise en œuvre

- Élections municipales de 2020
- Crise sanitaire :
 - ✓ Qui a perturbé le secteur touristique, et donc la capacité à réaliser des entretiens et des enquêtes de besoins avec les professionnels
 - ✓ Qui a retardé des PLH dont l'élaboration / révision est réalisée simultanément
- Des délais accordés par les services de l'État :
 - ✓ Pour permettre un temps d'appropriation des nouvelles dispositions
 - ✓ Pour permettre l'organisation de démarches intercommunales / inter-territoriales
 - ✓ Pour permettre des démarches intégrées et qualitatives

Zoom sur le logement des saisonniers

Une obligation sur les « communes touristiques »

Des actions locales pré-existantes qui doivent être complétées / renforcées pour répondre aux besoins identifiés



Dispositifs (plateforme, liste, service dédié, etc.) facilitant la **mise en relation propriétaires bailleurs et travailleurs saisonniers**



Évaluation régulière de l'adéquation offre / demande (observatoire, enquêtes auprès des professionnels et des hébergeurs, portail de recensement des besoins, etc.)



Fidélisation du personnel compétent par des dispositifs d'évaluation de la qualité des hébergements (comité de pilotage, outil de signalement de l'offre insalubre, charte de qualité, etc.)



Dispositifs incitatifs pour la mobilisation du parc privé (aides aux propriétaires privés à l'investissement et / ou au fonctionnement, convention d'engagement, campagne de communication, etc.)



Mobilisation d'une offre alternative existante et / ou création d'une offre nouvelle (logements à destination des étudiants, internats, RSJ, emplacements de camping réservés, etc.)

Information sur les travaux autour des jeunes sortants de l'ASE

Cf. présentation orale de l'URIOPSS



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROCHAINE CHAL

MARDI 9 NOVEMBRE 2021 MATIN



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités